

BLA BLA



BONNE VACANCES

Parution le 11 JUILLET 2019

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : www.saints-martyrs-canadiens.ca prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent. Le journal n'est pas un document officiel.

DOSSIER ET RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Province de Québec Municipalité de la Paroisse des Saints- Martyrs- Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs- Canadiens tenue le lundi 3 juin 2019 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints- Martyrs- Canadiens.

Sont présents : M. Michel Prince, Mme Christine Marchand, M. Laurent Garneau, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture, il est proposé par Michel Prince, appuyée par Gilles Gosselin et il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit adopté, le point varia demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux du mois mai ;
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre.
7. Rapport des comités ;
 - 7.1 Rocaille de fleurs aux deux entrées du Village
 - 7.2 Demande d'accréditation municipalité amie enfants et acceptation lettre de motivation
 - 7.3 Résolution dépôt du plan d'action municipalité amie enfants
 - 7.4 Résolution autorisant la Ville de Disraeli à procéder à la coupe de bois sur l'ancien site d'enfouissement.
 - 7.5 Résolution autorisant la Ville de Disraeli à vendre une partie du site d'enfouissement
 - 7.6 Résolution services de Monty Sylvestre
 - 7.7 Comité environnement et envoi postal
8. Administration ;
 - 8.1 Représentant désigné pour représenter la municipalité à la vente pour taxes 13 juin 2019
 - 8.2 Demande projet nouveau horizon
 - 8.3 Projet au fond FDT solde disponible 42 500. \$
 - 8.4 Confirmation de l'approbation du règlement d'emprunt # 280
 - 8.5 Augmentation du tarif des documents d'accès à 0.40\$ par page
 - 8.6 Spectacle-bénéfice Centre de prévention Suicide
 - 8.7 Congé maladie dg
9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Représentant surveillant des travaux
10. Sécurité publique ;
11. Voirie ;
 - 11.1 Résolution carrière Sts-Martyrs C/A
 - 11.2 Rencontre avec l'inspecteur
12. Urbanisme et environnement ;
 - 12.1 Demande analyse faite par LUCAM
13. Loisirs et culture ;

- 13.1 Demande de Tourisme Bois-Francs
- 13.2 Invitation à la pêche en herbe le 8 juin
- 14. Affaires diverses ;
- 14.1 Liste de la correspondance ;
- 14.2 VARIA
 - a) Dossier rue Paradis
 - b) Emplacement jeu pétanque
 - c) Demande France Darveau
- 15. Période de questions ;
- 16. Levée de la séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2019

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 mai 2019 a été remise aux membres du Conseil Municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus : 3 118.80 \$

Salaire DG : 2 293.68 \$

DAS mensuel : 3 739.11\$

Bell mobilité 53.99 \$

Sogetel 507.06 \$

Hydro Québec 2 267.93\$

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **81 232.82 \$** a été présentée aux élus ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivants soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

1	Société Canadienne des postes (lettre recommandée)	12.13
2	Société Canadienne du Cancer (don / décès Mme Rouleau)	75.00
3	Fondation Institut Cardiologie Montréal (don / décès M. Leblanc)	75.00
4	Fondation des Maladies du Cœur (don / décès M. Lebrun)	75.00
5	Receveur Général du Canada (DAS)	1 114.44
6	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 624.67
7	Société Canadienne des postes (Bla Bla mai)	29.56
8	Receveur Général du Canada (ajustement DAS)	24.84
9	Ministre du Revenu du Québec (ajustement DAS)	207.64
10	Visa Desjardins (divers achats)	67.74
11	Le Cantonnier (adhésion)	50.00
12	André Henri, maire	900.00
13	Michel Prince, conseiller	369.80
14	Christine Marchand, conseillère	369.80
15	Laurent Garneau, conseiller	369.80
16	Claude Caron, conseiller	369.80
17	Jonatan Roux, conseiller	369.80
18	Gilles Gosselin, conseiller	369.80
19	Bell Mobilité inc. (mai)	53.99
20	Bureau en gros (mai)	141.13
21	Buropro (mai)	418.07
22	La Capitale (juin)	914.78
23	Desroches Groupe Pétrolier (mai)	1 253.74
24	Entretien Général Lemay (mai)	425.41

25	Excavation Marquis Tardif inc. (mai)	5 658.99
26	Gesterra (avril - mai)	5 398.46
27	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	443.03
28	Hydro-Québec (salle municipale)	699.57
29	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	204.16
30	Hydro-Québec (quai)	53.42
31	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	577.01
32	Hydro-Québec (éclairage public / avril)	248.84
33	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pentecôte)	20.95
34	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. (janv. - avril)	173.20
35	Vivaco Groupe Coopératif (mai)	516.01
36	Alarme Bois-Francs inc. (contrat annuel)	178.67
37	Les Constructions Léo Barolet (rampe)	6 839.74
38	CPU Design inc. (lecteur code barre - biblio)	207.19
39	EMR-INC. (balayage rues)	1 693.01
40	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	1 460.04
41	Purolator inc. (colis)	5.33
42	UBF Matériel Médical et Orthopédique (trousses 1er soins)	114.98
43	Ministre des Finances (1er versement SQ)	38 868.00
44	Total du salaire de la D.G. :	2 293.68
45	Total des salaires & déplacements :	4 875.65
	TOTAL :	81 232.82 \$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ;

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

7.1 ROCAILLE DE FLEURS AUX DEUX ENTRÉES DU VILLAGE

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la réparation des rocailles située aux entrées du village soit nettoyée. Un budget de 1500. \$ est alloué pour réaliser les travaux nécessaires.

**7.2 DÉPÔT DE LA DEMANDE CANDIDATURE
D'ACCRÉDITATION MUNICIPALITE AMIE DES
ENFANTS ET LETTRE DE MOTIVATION**

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'une lettre de motivation est acceptée par la municipalité pour devenir une municipalité amie des enfants.

**7.3 RÉSOLUTION DÉPÔT DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ
AMIE ENFANTS**

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité accepte les actions proposées pour devenir Municipalité amie des Enfants.

**7.4 RÉSOLUTION AUTORISANT LA VILLE DE DISRAELI A
PROCÉDER A LA COUPE DE BOIS SUR L'ANCIEN SITE
D'ENFOUISSEMENT.**

CONSIDÉRANT QUE le site d'enfouissement sanitaire (LES) de Garthby a vu le jour à l'été 1980 :

CONSIDÉRANT QUE le même site a été fermé définitivement le 19 janvier 2009 ;

CONSIDÉRANT QU'une superficie de 92.7 acres a été conservée afin de maintenir les activités du site où sont localisées les cellules d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur de la superficie conservée il y aurait une coupe de bois à réaliser qui serait avantageuse pour l'ensemble des municipalités participantes aux activités du site ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander à la Ville de Disraeli de faire les démarches nécessaires pour procéder à la coupe sur la partie conservée au site soit le lot numéro 6 300 104.

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté:

Que la municipalité de Saints- Martyrs-Canadiens autorise la Ville de Disraeli à procéder aux travaux de coupe de bois sur le lot 6 300 104, partie du site d'enfouissement à conserver pour les activités du site.

Que les revenus des travaux sylvicoles prévus s'élèvent approximativement à 27 134.00\$

Que les revenus des travaux sylvicoles soient conservés par la Ville de Disraeli et qu'une décision de l'ensemble des municipalités participantes au site devra être adoptée tant qu'au choix financier possible à réaliser avec cette source de revenus.

7.5 RÉSOLUTION AUTORISANT LA VILLE DE DISRAELI À VENDRE UNE PARTIE DU SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le site d'enfouissement sanitaire (LES) de Garthby a vu le jour à l'été 1980 :

CONSIDÉRANT QUE le même site a été fermé définitivement le 19 janvier 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE la totalité du site couvrait une superficie totale de 216.3 acres ;

CONSIDÉRANT QU'une superficie de 92.7 acres doit être conservée afin de maintenir les activités du site où sont localisées les cellules d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une superficie restante de 123.6 acres qui ne serviront jamais à l'usage de site d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des études et des autorisations nécessaires pour la vente de cette superficie de terrain ont été obtenues ;

En conséquence il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité de Saints- Martyrs-Canadiens autorise la Ville de Disraeli à procéder à la vente du lot numéro 6 300 105 d'une superficie de 123.6 acres (approximativement) tel que présenté dans la description technique préparée par M. Tony Fournier, arpenteur sous le dossier numéro 40 322 minutes : 3045 datée du 27 mai 2019.

Que le prix de base de la vente du lot soit fixé à 138 000. \$

Qu'une copie de l'ensemble des documents produits pour réaliser cette transaction immobilière soit remise à la municipalité.

7.6 RESOLUTION SERVICES DE MONTY SYLVESTRE

Attendu que nous avons des dossiers d'ouverts avec la Firme Monty Sylvestre

En conséquence il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux besoins aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty sylvestre, précédemment acceptée par résolution du conseil pour les dossiers # 450-17-004629-128 et 450-17-004628-120 et d'autoriser, au

besoin, toute une substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

7.7 COMITÉ ENVIRONNEMENT ET ENVOIE POSTAL

Attendu que le Comité en environnement désire faire de la sensibilisation auprès des propriétaires autour du lac Nicolet.

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un envoi postal soit envoyé aux riverains autour du Lac Nicolet incluant les recommandations mentionnées au rapport qui avait déjà été déposé. Une estimation des coûts pour l'envoi est au montant de 247.00\$

8.0 ADMINISTRATION

8.1 REPRESENTANT DESIGNEE POUR REPRESENTER LA MUNICIPALITE A LA VENTE POUR TAXES 13 JUIN 2019

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le Conseil municipal de la municipalité de Saints- Martyrs- Canadiens désigne Monsieur André Henri, maire à agir comme représentant de la municipalité pour enrichir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 13 juin 2019.

8.2 DEMANDE PROJET NOUVEAU HORIZON

Attendu que la directrice générale présente au nom de la municipalité de Saints- Martyrs-Canadiens une demande au programme nouveau Horizon.

Attendu que cette demande comprend la construction d'un gazebo et de l'ameublement de parc, d'un budget total de 24 078.00\$

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la demande soit déposée au programme nouveau Horizon.

Que Thérèse Lemay dg est autorisé à signer et déposer la demande au nom du Conseil municipal.

8.3 PROJET AU FOND FDT SOLDE DISPONIBLE 42 500. \$

Attendu que nous avons un montant de 42 500. \$ de disponible à la MRC pour des projets à être réalisés avant 31 décembre 2019.

Attendu que l'aménagement du site au quai municipal est présenté et déposé à la MRC au montant total de 41 866.40\$

En conséquence il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le projet soit déposé à la MRC d'Arthabaska pour approbation.

8.4 CONFIRMATION DU MINISTÈRE CONCERNANT L'APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 280

8.5 AUGMENTATION DU TARIF DES DOCUMENTS D'ACCÈS A 0.40\$ PAR PAGE.

8.6 SPECTACLE-BENEFICE CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE.

Aucun intéressé

8.7 CONGE MALADIE DG

Du 20 juin au 20 juillet. Acceptation du Conseil municipal

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS ;

9.1 RÉOLUTION NOMINATION DU REPRÉSENTANT OFFICIEL DE LA MUNICIPALITÉ ET MANDAT POUR

EFFECTUER LE CONTRÔLE QUALIFICATIF DES MATÉRIAUX PAR UN LABORATOIRE QUALIFIÉ.

ATTENDU QUE la surveillance des travaux et représentante de la municipalité est la directrice générale qui est la seule personne, mandatée par le conseil municipal à donner une autorisation en cas de nécessité urgente pour effectuer la continuité des travaux en cas d'imprévu.

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal assistera le dg comme accompagnateur et de la prise de photos sur le site.

ATTENDU QUE pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux la Firme Englobe Corp a déposé une soumission au montant de 7 377.49\$ comparativement à celle obtenue de EXP au montant de 8 254.29\$

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté,

Que la surveillance des travaux et représentante de la municipalité est la directrice générale qui est la seule personne mandatée par le conseil municipal à donner une autorisation en cas de nécessité urgente pour effectuer la continuité des travaux en cas d'imprévu.

Que la firme de laboratoire retenue pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux la Firme Englobe Corp a déposé une soumission au montant de 7 377.49\$

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. VOIRIE ;

11.1 SIGNATURE PAR LA DG DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE

Attendu qu'une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière appartenant à madame Rachel Cloutier a été déposée au Ministère de l'Environnement.

Attendu que cette demande doit être autorisée par la directrice générale et secrétaire-trésorière,

Attendu que le projet ne contrevient à aucun règlement et que la Municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation.

En conséquence il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la directrice générale est autorisée à signer le document du certificat d'autorisation

11.2 RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR

Les dossiers suivants ont été discutés en séance du travail, aqueduc, égout, voirie et règlement.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

12.1 DEMANDE ANALYSE FAITE PAR LUCAM

LUCAM offre la possibilité d'effectuer une analyse du lac Coulombe. La municipalité nomme M. Giorgio Uehlinger pour assister les personnes de LUCAM.

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que nous acceptons l'offre de service de LUCAM.

13 LOISIRS ET CULTURE ;

13.1 DEMANDE DE TOURISME BOIS-FRANCS

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la demande de Tourisme Bois-Franc est acceptée.

14. AFFAIRES DIVERSES ;

14.1 INVITATION À LA PÊCHE EN HERBE LE 8 JUIN

15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;

1. Invitation à une convocation sur la réflexion sur l'élaboration et le développement du RÉSEAU-RIVIÈRES AU CENTRE-DU-QUÉBEC.
2. Message de Gesterra vidange supplémentaire et bacs roulants endommagés
3. Projet programme jardins de solidarité
4. Dépôt États financier de site d'enfouissement sanitaire DE Disraeli
5. MRC fibre optique

16. VARIA

16.1 DOSSIER RUE PARADIS

À suivre

16.2 EMPLACEMENT JEU PÉTANQUE

Les élus ont signifié l'endroit ou devront être installés.

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'endroit désigné, soit respecté pour le jeu, pétanque.

16.3 DEMANDE FRANCE DARVEAU

Attendu que Madame France Darveau demande une autorisation pour la location de son chalet

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

16.4 RÉPARATION DU STATIONNEMENT

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

16.5 EMBAUCHE DE L'ÉTUDIANT

Sur proposition il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

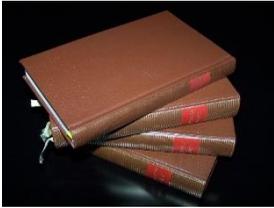
Que M. Jérémy Houle est la personne embauchée pour le projet étudiant.

17. Période de questions ;

18. Levée de la séance.

Levée de l'assemblée proposé par Christine Marchand à 19h40.

Proposée par Christine Marchand à 20h00.



MESSAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Nos heures d'ouverture, sont **le mercredi** de 17 à 19h le dimanche de 10 h à 12.



**Cantine/ Restaurant &
Dépanneur.**

**POUR PLUS
D'INFORMATION,
TÉLÉPHONE :**

819-464-2899

Un souper au méchoui bœuf et porc est servi à tous le 1er samedi du mois. Vous devez réserver obligatoirement. Téléphone 819-464-2889

**Ouverture de l'épicerie du coin 7 jours semaine
Cantine ouverte du jeudi au dimanche**

DIMANCHE DÉPANNEUR OUVERT JUSQU'À 20 H

**LES DÉJEUNERS SONT SERVIS LES
SAMEDIS ET DIMANCHE
DE 8H À MIDI.**

REPAS DU VENDREDI MIDI

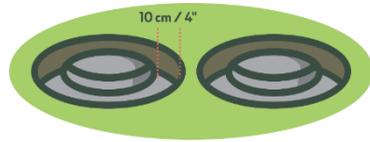
Vendredi 5 juillet Cuisse de poulet

Vendredi 12 juillet Mets Chinois

Vendredi 19 Juillet Smoked Meat & frites

Vendredi 2 août Doigt de poulet

Programme de vidange de fosses septiques dans la MRC d'Arthabaska Dégagement des couvercles



La semaine avant votre vidange, tous les couvercles doivent être dégagés :

- ✓ Retirez la terre, la tourbe et
- ✓ tout autre objet se retrouvant autour ou sur les couvercles;
- ✓ Excavez la terre et la tourbe d'au moins 10cm (4pouces) tout autour des couvercles;
- ✓ Si vos couvercles sont situés sous une galerie, effectuez une trappe d'accès sur le dessus de la structure.

En hiver vous devez aussi assurer ces opérations :

- ❄ Pelletez les couvercles en excavant d'au moins 10cm (4pouces) la neige et la terre tout autour;
 - ❄ Pelletez un chemin d'accès vers la fosse pour l'opérateur;
 - ❄ Assurez-vous que les couvercles soient dégagés pour toute la semaine prévue (en cas de tempête de neige, pelletez à nouveau les couvercles et le chemin d'accès);
- Ouvrez légèrement les couvercles et apposez un petit bâton afin d'éviter que les couvercles ne gèlent en place

UN
PROGRAMME
DE LA



Vous pensez au suicide ?

Vous êtes inquiet pour une
personne de votre entourage ?

Vous êtes endeuillé par suicide ?

Nous sommes là pour vous!



24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE

819 362-8581

MRC D'ARTHABASKA

819 751-2205

PARTOUT AU QUÉBEC

1 866 APPELLE
(1 866 277-3553)

www.cpsae.ca

Nos services

- Intervention téléphonique (24 heures/24, 7 jours/7)
- Services aux personnes endeuillées par suicide
- Services aux proches d'une personne ayant fait une tentative de suicide
- Activités d'information et de sensibilisation
- Formations

Tous nos services sont gratuits et confidentiels

ACTIVITÉS À PRÉVOIR PROCHAINEMENT

La traversée du Lac Nicolet le 24 août



AVIS IMPORTANT DEMANDE DE PERMIS FEU

Indice d'inflammabilité par SOPFEU est ÉLEVÉ

--- Aucun feu sera permis sur le territoire de la Municipalité.

Conditions d'émission de permis de feux sur le territoire de la Municipalité

Prendre note que les permis sont émis pour une (1) semaine seulement et renouvelable automatiquement après la première émission.

Le permis doit être pris en personne au bureau municipal et émis par le gardien des feux de la Municipalité.

Le titulaire du permis doit respecter en tout temps, les conditions suivantes:

- 1,0 le feu doit toujours être sous surveillance;
- 2,0 doit respecter l'indice d'inflammabilité déterminé par la SOPFEU;
- 3,0 ne pas faire de feux si la vitesse du vent excède 20 kmh;
- 4,0 aucun matériaux de construction ne peut être brûlés
- 5,0 si le feu est dans un boisé ou près, le gardien de feu doit en être avisé;

6,0 si le feu excède une superficie d'un (1 m²) mètre carré [onze (11 pi²) pieds carrés] et une hauteur de un (1 m) mètre de haut, le titulaire doit en avvertir le gardien des feux de la Municipalité.

7,0 les feux dans les foyers doivent être munis d'un pare étincelles.

Si ces conditions ne sont pas respectées, le permis de feux devient nul et caduque.

Prenez note qu'une copie du permis est transmis au chef-pompier de la Régie d'Incendie Inter Municipale des Trois (3) Monts ainsi qu'au préventionniste.



Préparer vos photos pour le concours de photos à l'automne 2019.

ACTIVITÉS FÊTE NATIONALE

MERCI À TOUS NOS PARTENAIRES.





LANCEMENT DE LA POLITIQUE MADA



AVIS IMPORTANT

**Placez toujours vos bacs les roues vers votre propriété
Gesterra nous a avisé de ce problème**

AVIS IMPORTANT

Collecte de déchets: Les bacs roulants endommagés ne seront plus collectés

Gesterra nous informe que dès le 1 juillet 2019, les bacs roulants endommagés ne seront plus collectés. Ainsi, pour assurer l'intégralité des matières dans les bacs, pour assurer une meilleure prise du bras collecteur du camion et pour éviter les plaintes non fondées pour bacs brisés par le collecteur, les bacs roulants présentant les bris suivants ne seront plus collectés :

- Les bacs sans couvercle ou avec un couvercle abîmé
- Les bacs dont une ou les 2 roues sont manquantes
- Tous bacs ayant des fissures ou étant très endommagés





DU NOUVEAU AU VILLAGE

**Un jeu de pétanque est
disponible pour vos
loisirs.**

Venez jouer!

PUBLICITÉ

CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646

CONSTRUCTION GÉRALD JUTRAS (RBQ 5671-9313-01)
Téléphone : 819-552-2044

CARRIÈRE SAINTS-MARTYRS ERG
Tel : 819-344-5213

ÉBÉNISTERIE C. SAINT-LAURENT INC.
TEL : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)
TEL: 819-352-0226

ÉPICERIE DU COIN
TÉLÉPHONE 819-464-2899

Juliette St-Amand
(Vitrail, tissage, tricot)
117, chemin du Lac Nicolet
Saints-Martyrs-Canadiens
(819) 344-5589



Érablière De Pau
118, chemin du Lac Nicolet
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1
(819) 344-5589



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) JOA 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM